

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Circulaire du 16 janvier 2007 relative au bilan 2006 et objectifs 2007  
en matière de sécurité intérieure**

NOR : INTC00700003C

*Références :*

- Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) ;
- Loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (dite LOPSI) ;
- Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
- Loi n° 2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière ;
- Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité ;
- Loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité ;
- Loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme ;
- Loi de finances pour 2007 n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 (en particulier, annexes relatives aux projets annuels de performance (PAP) des programmes « police nationale » et « gendarmerie nationale » de la mission « sécurité ») ;
- Décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.

*Pièces jointes :*

- Extraits des projets annuels de performances (PAP).
- Synoptique des directives données en 2006 sur diverses thématiques particulières.

*Résumé :* en 2006, la délinquance a continué à régresser en France pour la quatrième année consécutive. Les efforts accomplis par les services de police et par les unités de gendarmerie sous l'autorité des préfets ont permis de conforter le mouvement de repli observé depuis 2002, soit respectivement -9,44 % pour la délinquance générale et - 24,08 % pour la délinquance de voie publique. Le taux d'élucidation global a gagné plus de 8 points sur la même période. Par ailleurs, la politique menée depuis 2002 en matière de sécurité routière a permis d'épargner 10 000 vies et d'éviter 110 000 blessés.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à Monsieur le directeur général de la police nationale ; Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale ; Monsieur le préfet de police ; Mesdames et Messieurs les préfets métropole (pour attribution) ; outre-mer (pour information) ; Madame la secrétaire générale du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (pour information).*

L'année 2007 doit être marquée par une accentuation des initiatives prises pour lutter plus efficacement contre les diverses formes de violence et pour améliorer encore les résultats obtenus contre les trafics et les réseaux. Je vous recommande d'agir avec discernement et dans le souci de la qualité du service rendu aux citoyens, spécialement en ce qui concerne l'accueil du public et l'aide aux victimes d'infractions.

Principaux objectifs chiffrés pour 2007 :

- délinquance générale : baisse de 2 % ;
- délinquance de voie publique : baisse de 4 % ;
- taux d'élucidation des crimes et délits : atteindre 35 % ;
- lutte contre l'insécurité routière : moins de 4 000 tués fin 2007 ;
- immigration irrégulière : 25 000 reconduites exécutées et 4 000 interpellations « d'aidants ».

Conformément à la « nouvelle architecture institutionnelle de sécurité » définie par la loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ainsi qu'à l'article 2 de la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (renforcement des prérogatives des préfets en matière de direction de la politique de sécurité intérieure au plan territorial) et sur la base des orientations retenues en Conseil de sécurité intérieure (CSI), le

ministre d'Etat, ministre de l'intérieur définit les priorités opérationnelles en matière de sécurité intérieure. Ces priorités précisent les objectifs indiqués, en application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001, dans les projets annuels de performance de la mission sécurité (extraits en pièces jointes).

La présente circulaire dresse le bilan de l'année 2006 et fixe les objectifs pour 2007 dans le domaine de la sécurité intérieure. Elle prend appui sur les directives données au cours de ces derniers mois sur diverses thématiques particulières.

## I – LE BILAN DE L'ANNÉE 2006 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

### I.1. La *délinquance générale*

Pour la quatrième année consécutive, la délinquance générale est en baisse. Le nombre de faits constatés passe de 3 775 838 en 2005 à 3 725 588 crimes et délits en 2006, soit une baisse de 1,33 %.

En cinq ans, la délinquance générale a donc baissé de 9,44 % (388 294 faits de moins entre 2002 et 2006).

Le taux de criminalité pour 1000 habitants a continué de diminuer : il atteint pour les 12 derniers mois 61,03 ‰ (62,35 ‰ en 2005).

Cette baisse de la délinquance générale se traduit par une diminution du sentiment d'insécurité, comme le révèle l'enquête de victimation réalisée entre 2005 et 2006 par l'INSEE auprès de 25 000 personnes.

### I.2. Les *différentes formes de la délinquance*

La délinquance de voie publique confirme à nouveau une nette tendance à la baisse. Avec 1 757 864 faits constatés en 2006 contre 1 838 061 faits en 2005, elle décroît de 4,36 %.

Depuis 2002, la délinquance de voie publique a donc diminué de 24,08 %.

La violence contre les personnes continue d'augmenter depuis 2004. En 2006, les atteintes contre les personnes progressent de 5,55 % (soit 22 833 faits) par rapport à l'année précédente. Ces dernières représentent désormais 11,65 % du total des faits constatés, contre 10,89 % l'an dernier. Ce sont principalement les violences physiques qu'elles soient non crapuleuses (+ 9,77 %) ou crapuleuses (+ 2,04 %) qui augmentent.

Le taux global d'élucidation de ces infractions demeure à un niveau élevé ; il atteint 57,58 % pour 2006.

Les résultats obtenus en matière de lutte contre la criminalité organisée et la délinquance spécialisée illustrent le travail réalisé par les services de police et de gendarmerie pour lutter contre les réseaux criminels. Cette forme de délinquance continue de baisser de 2,85 %.

L'année 2006 a été marquée par une mobilisation particulière contre les violences urbaines. Le nombre des faits constatés à partir de l'INVU s'élève à 105 494.

Le nombre de personnes interpellées pour ce type de délinquance est de plus de 4 600.

Enfin, le plan de renforcement de la lutte contre les violences urbaines a permis la mise à disposition de 32 forces mobiles dans 22 départements pour mener des opérations coordonnées avec les services locaux.

Au cœur de l'actualité, la lutte contre la violence dans les stades a été intensifiée.

En 2006, un total de 196 incidents a été recensé, toutes compétitions confondues.

Depuis le début de l'année, 549 interpellations ont été effectuées.

Après une baisse depuis trois années, les escroqueries et infractions économiques et financières sont en hausse. En 2006, ce type de délinquance augmente de 4,83 %, soit 15 384 faits. Cette hausse s'explique par la lutte intense qui est menée contre le travail clandestin et l'emploi d'étrangers sans titre de travail mais surtout par la forte progression des piratages de distributeurs de billets ou de carburants, des terminaux de paiement et des faits dits de cybercriminalité. Cette « délinquance astucieuse » tend désormais à se substituer aux atteintes aux biens qui diminuent de 3,78 %, ce qui représente près de 99 474 faits évités.

La lutte contre les nouvelles infractions créées par la loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003 a été très intense.

Si les atteintes à dépositaires de l'autorité (+ 15,08 %) et les installations illicites sur un terrain (+ 16 %) sont en hausse en 2006, on observe en revanche une diminution :

- des demandes de fonds sous la contrainte : - 19,18 %,
- du racolage : - 28,92 %,
- et une stabilité des regroupements illicites dans les halls d'immeubles.

Pour 2006, la lutte anti-terroriste a concerné en premier lieu :

- la menace issue du terrorisme islamiste (140 personnes ont été interpellées et 17 écrouées) ;
- le terrorisme lié aux mouvements séparatistes en Corse : (150 interpellations et 18 écroués). En 2006, 235 attentats ou tentatives ont été commis (175 attentats ou tentatives en 2005), soit une augmentation de 25 % ;
- les actions terroristes liées au séparatisme basque : (27 membres de la mouvance basque interpellés et 19 écroués). Le bilan en France s'élève à 9 attentats, tentatives ou incendies.

### I.3. L'action des services

Les résultats obtenus reflètent une efficacité encore accrue de l'ensemble des services, notamment dans la lutte contre les réseaux de drogue et d'économie souterraine.

Ainsi, l'action des groupes d'intervention régionaux, au nombre de 30 avec la création d'un GIR en Guyane, témoigne d'un réel esprit de coopération interministérielle entre les services et d'une évolution de la culture des enquêteurs. En 2006, les GIR ont en effet incontestablement apporté aux services et unités de police judiciaire locaux une capacité d'analyse renforcée et une expertise juridique supplémentaire dans des champs d'infractions très spécifiques. Leur valeur ajoutée dans la lutte contre les activités du crime organisé et de l'économie souterraine demeure indéniable.

Les GIR ont participé en 2006 à 676 opérations qui ont permis l'interpellation de 5143 individus parmi lesquels 4 181 ont été placés en garde à vue. 3,9 millions d'euros de valeurs numéraires ont été saisis, 7,2 millions d'euros ont été bloqués sur des comptes bancaires, 1,68 millions d'euros de valeurs mobilières ont été saisis et plus de 4,1 millions d'euros de valeurs immobilières ont été placés sous séquestre, grâce en particulier à l'appui de la nouvelle plate-forme d'identification des avoirs criminels.

De même, le service national de la police ferroviaire, créé en janvier 2006 et pleinement opérationnel depuis le mois de juin, a permis de mettre en synergie de façon cohérente l'action de 2 500 policiers et gendarmes répartis sur l'ensemble du territoire. Depuis son lancement ce service a sécurisé 198 787 trains, interpellé 24 181 personnes dont 11 822 ont fait l'objet de procédures d'infraction à la législation sur les étrangers.

En 2006, les infractions révélées par l'action des services ont progressé de 5,60 % par rapport à 2005 (soit 17 686 faits). Depuis 2002, cette hausse dépasse 31 %, soit plus de 79 600 faits supplémentaires.

En 2006, les services de police et les unités de gendarmerie ont procédé au placement en garde à vue de 530 994 individus. En comparaison avec l'année précédente, le nombre de gardes à vue a progressé de 6,51 % (soit 32 439 mesures supplémentaires).

Dans les mêmes conditions, le nombre de mis en cause a augmenté de 3,14 %. Il est passé de 1 066 902 en 2005 à 1 100 398 en 2006, soit 33 496 individus de plus.

Enfin, le nombre total des faits élucidés progresse de 2,01 % par rapport à 2005.

Ce résultat reflète l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie. Le taux d'élucidation global atteint 34,33 % en 2006, contre 33,21 % il y a un an. Il s'élevait à 26,27 % en 2002, soit un gain de plus de 8 points en 5 années.

### I.4. Les politiques menées

Le développement de la police technique et scientifique s'est poursuivi en 2006.

Ainsi, à la fin de l'année 2006 :

- le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) comprend désormais 2 493 079 fiches ; grâce à cet outil, 7 289 affaires ont été résolues ;
- le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) gère maintenant 403 795 profils ; il a permis 5741 rapprochements d'affaires depuis sa mise en œuvre dont 3 721 en 2006, soit un rythme de plus de 300 affaires par mois ;
- le fichier des personnes recherchées qui comprend 381 261 fiches a fait l'objet de plus de 45 millions de consultations ;
- le fichier des véhicules volés, qui comprend une base de 456 165 véhicules volés, a fait l'objet de plus de 4 millions de consultations. Il a permis de retrouver 111 541 véhicules en 2006.

L'année 2006 est la quatrième année d'exercice de la déconcentration partielle de l'emploi des forces mobiles au niveau des zones de défense. 30 unités de CRS et 20 escadrons de gendarmerie mobile (EGM) ont assuré, en moyenne chaque jour, le renforcement de la présence sur la voie publique en métropole pendant que 17 EGM, en moyenne, ont renforcé la sécurité dans les DOM-TOM.

Les résultats de la lutte contre l'immigration irrégulière sont en progression générale en 2006.

La cible visée de 25 000 reconduites à la frontière effective pour l'année 2006 est presque atteinte. Parmi ces reconduites, il faut noter la présence d'environ 6 000 ressortissants roumains et bulgares, appartenant à des pays qui ont accédé à la citoyenneté européenne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

En 2006, en comparaison avec 2005 :

- 22 250 personnes ont été interceptées lors de leur passage à la frontière, soit - 9,75 % ;
- 3 455 aidants à l'immigration ont été interpellés (passeurs, logeurs, organisateurs, faussaires...), soit + 31,92 % ;
- 112 filières ont été démantelées, soit + 38 % ;
- 2 231 employeurs de clandestins ont été interpellés, soit + 33,91 % ;
- 47 716 étrangers en situation irrégulière ont fait l'objet de mesures de reconduites à la frontière, dont 23 831 (+ 20,11 %) en métropole et 23 885 outre-mer (+ 53,78 %).

#### I.5. La politique de sécurité routière

L'année 2006 est marquée par un nouveau et fort recul de l'insécurité routière : par rapport à 2005, le nombre de personnes tuées sur les routes de France a diminué d'environ 13 %, ce qui correspond à près de 700 vies épargnées sur une année.

Les résultats obtenus par les forces de l'ordre sont conformes à l'objectif fixé au début de l'année 2006, de réduire le nombre de tués de 20 % en 2 ans :

- en matière de lutte contre la vitesse excessive, le nombre d'infractions relevées, tant par les équipements embarqués (ETE) du contrôle automatisé qu'au moyen des équipements de type « jumelles laser », augmente de 50 % ;
- le nombre et l'efficacité des contrôles d'alcoolémie augmente : + 4 % de dépistages, + 12 % de dépistages positifs ;
- le nombre de rétentions de permis de conduire, qui est significatif de la répression des infractions les plus graves, augmente de 8 %.

#### I.6. La mise en œuvre des réformes

La mise en œuvre de la LOPSI s'est poursuivie en 2006.

Pour la police nationale, avec la dernière tranche de 2007, l'ensemble des objectifs sera atteint.

Les recrutements prévus (6 200) seront achevés, les emplois acquis en anticipation de recrutement sont définitivement consolidés et les 2000 CAE ADS recrutés en 2006 seront pérennisés. Les budgets auront été accordés en totalité ce qui aura permis la réalisation des grandes priorités d'équipements de la police (arme individuelle, tenue, Acropol, montée en puissance du FNAEG...).

Pour la gendarmerie nationale, 6 050 emplois auront été créés entre 2003 et 2007, soit 86,4 % de l'objectif. L'application de la LOPSI se poursuivra en 2008 pour permettre d'atteindre la programmation finale prévue initialement (7 000 emplois).

Le dispositif statutaire de la réforme des corps et carrières de la police nationale est achevé dans le respect du protocole du 17 juin 2004. Le nouveau règlement général d'emploi et la circulaire sur l'autorité hiérarchique sur laquelle j'attire tout particulièrement votre attention, ont été signés et diffusés. Ils viennent de faire l'objet d'un tiré à part.

La gendarmerie poursuit la mise en œuvre du plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées. Entre 2005 et 2006, 1 750 postes d'officiers de gendarmerie et 2 022 postes de gradés supérieurs ont été créés. De manière corrélative, 3 772 postes de gendarmes et de gradés subalternes ont été supprimés.

## II. – PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'ANNÉE 2007 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Les priorités de l'année 2007 en matière de sécurité intérieure s'inscrivent dans le droit fil des orientations des exercices précédents, qui ont permis de changer la donne en quelques années seulement d'efforts et de mobilisation. Elles manifestent une ambition, celle de faire mieux encore pour améliorer la sécurité des Français dans la vie quotidienne, spécialement dans certains domaines émergents où les attentes sont grandes et où des progrès importants peuvent être accomplis. Elles doivent traduire les capacités d'adaptation de notre dispositif de lutte afin de correspondre aux phénomènes qui, eux, évoluent et qu'il faut contrer.

Alors que prend fin la loi de programmation en cours et qu'elle devra se prolonger par une nouvelle loi définissant les objectifs et les moyens que le pays entend donner à la politique de sécurité, j'entends faire de 2007 une nouvelle année de combat contre la délinquance, avec des forces de sécurité efficaces et réactives, répondant dans le concret aux aspirations des Français à un service public de haute qualité.

Ces orientations sont reprises sous la forme d'objectifs dans les projets annuels de performance (PAP) des programmes police et gendarmerie de la mission budgétaire sécurité (1). Je vous demande de considérer ces objectifs comme autant d'engagements souscrits auprès de la représentation nationale, en relation étroite avec les moyens qu'elle nous alloue. Des indicateurs permettent un suivi des résultats par rapport aux objectifs fixés ; je vous invite à en suivre attentivement l'évolution, spécialement celle des indicateurs stratégiques relatifs à la délinquance générale et à la délinquance de voie publique, au taux d'élucidation des infractions et aux accidents de la route.

En 2007, votre action devra viser prioritairement les violences faites aux personnes, celles qui touchent les plus faibles et les plus démunis. Vous devrez en outre intensifier la lutte contre les trafics et les réseaux criminels, qui alimentent une délinquance de masse et déstabilisent certains territoires. La lutte engagée contre les trafics de drogue doit notamment faire l'objet d'une détermination particulière ; grâce à la nouvelle loi sur la prévention de la délinquance, de nouveaux moyens d'action vous seront donnés. Enfin, l'action des services de police et des unités de gendarmerie sera placée sous le signe du discernement et de la qualité du service, en particulier pour l'accueil du public et le soutien aux victimes d'infractions.

De plus, dès que le projet de loi de prévention de la délinquance sera voté, je vous demande de soutenir l'action des collectivités et plus particulièrement des maires dans la mise en œuvre de leurs nouvelles responsabilités en matière de prévention de la délinquance (création de CLSPD, extension du dispositif des travailleurs sociaux, prévention situationnelle...).

Ces actions seront éligibles, en cofinancement, au fond de prévention de la délinquance.

Vous veillerez également à développer le service volontaire citoyen de la police nationale.

Je compte sur votre investissement personnel pour que chacun œuvre dans le sens de l'efficacité et de l'efficience. Dans cette recherche de la performance, vous devrez concentrer les efforts sur ces priorités et veiller à l'emploi judicieux des ressources (en utilisant notamment la main courante informatisée pour la sécurité publique). Ainsi, vous réactiveriez la lutte contre les tâches inutiles ou sans rapport direct avec les priorités que je viens d'indiquer. Vous encourageriez l'utilisation de procédés scientifiques et technologiques modernes, susceptibles d'améliorer la qualité du service rendu ou d'épargner du temps. Vous favoriserez un emploi judicieux et mesuré des forces mobiles, dont la contribution à l'effort de sécurité générale doit être aussi ample que possible.

### *II.1. Un objectif stratégique : poursuivre la baisse de la délinquance et améliorer encore l'efficacité des services de police et des unités de gendarmerie*

L'action entreprise depuis 2002 a démontré que la hausse de la délinquance n'est pas une fatalité pour peu que soient mobilisées l'énergie et l'imagination des forces de l'ordre.

Pour autant, l'identification de marges de manœuvre nouvelles pourrait apparaître à certains moins facile, compte tenu des progrès déjà enregistrés. Il y a lieu de vous inscrire en faux contre cette idée et de considérer l'inégalité des résultats enregistrés selon les départements comme la preuve qu'un alignement sur les plus performants permettra de progresser encore. L'effet des politiques structurelles conduites depuis 2002 et les moyens techniques nouveaux dont nous disposons doivent permettre de consolider partout une évolution à la baisse voire d'amplifier la tendance.

Dans ces conditions, la pertinence de votre action devra se traduire en 2007 par une nouvelle baisse de la délinquance. Une diminution de la délinquance de 2 % en 2007 me semble constituer une cible raisonnable. Cet objectif national doit être considéré comme un plancher ; il peut être modulé dans la déclinaison locale des programmes d'action, de sorte que les rattrapages puissent s'opérer pour certains départements.

S'agissant de la baisse de la délinquance de voie publique, je vous fixe comme objectif, en 2007, une baisse de 4 %.

Enfin, il importe de continuer à lutter contre le sentiment d'impunité qui peut animer les auteurs d'infractions en améliorant le taux d'élucidation des affaires. Le chiffre auquel nous sommes parvenus en 2006, soit un fait résolu sur trois contre moins d'un fait sur quatre en 2002, témoigne d'une efficacité retrouvée ; il ne doit pas pour autant être considéré comme un aboutissement. En effet, les fortes disparités observées entre catégories d'infractions laissent en réalité certains délits largement non sanctionnés, encourageant les auteurs à la réitération.

Aussi, je demande en 2007 que l'objectif de 35 % de crimes et délits élucidés soit atteint.

---

(1) Voir extraits en pièces jointes ; l'intégralité des PAP est consultable sur le site de la DEPAFI et sur l'intranet LOLF de la DAPN.

## II.2. Première priorité : renforcer l'action dans la lutte contre les diverses formes de violences

Pour 2007, la priorité de la politique de sécurité intérieure est de poursuivre et renforcer l'action menée pour lutter contre toutes les formes de violences.

### *Les violences contre les personnes*

Il y a un domaine que les services de police et les unités de gendarmerie peinent à réduire seuls, c'est celui des violences aux personnes. La hausse à un rythme très soutenu qui caractérise la période 1998-2002 a certes été enrayerée ; pour autant, ces faits qui ne représentent que 11,65 % du total des infractions continuent à augmenter même si cela se fait de manière différenciée : les violences physiques non crapuleuses, crapuleuses et les menaces de violences progressent, les violences sexuelles diminuent.

C'est dire tout l'intérêt qui s'attache à une action énergique de la part de l'Etat, en liaison avec ses partenaires. La circulaire que je vous ai adressée le 2 octobre dernier fixe les dispositions à prendre pour améliorer nos résultats dans ce domaine. L'exercice est ardu car ce qui progresse le plus désormais, ce sont les violences gratuites, notamment celles qui se commettent dans la sphère privée.

Pour lutter contre ce phénomène, de nouveaux dispositifs ont été mis en place. Il vous appartient de les faire vivre afin qu'ils produisent tous leurs effets dès 2007. Je pense en particulier à l'installation des psychologues dans les commissariats, des travailleurs sociaux dédiés aux groupements de gendarmerie et aux circonscriptions de sécurité publique. Ces formules se révèlent très efficaces, sous réserve qu'elles soient mises en œuvre rapidement et systématiquement. Elles ont permis de faire reculer sensiblement les violences physiques et les agressions sexuelles sur plusieurs sites.

A tout le moins, il vous faut veiller à ce que les unités de gendarmerie et les services de police portent systématiquement à la connaissance des services sociaux compétents les faits dont ils ont connaissance. Le renseignement transmis doit être élaboré et faire ressortir, par exemple, la répétition des faits signalés concernant un même auteur ou la dégradation d'une situation liée à un alcoolisme chronique.

La loi sur la prévention de la délinquance qui est en cours de discussion au Parlement contient deux dispositions de nature à conforter cette action : l'obligation de suivi thérapeutique du conjoint violent dans le cadre du suivi socio-judiciaire, qui vise à éviter la récidive, et la création d'une infraction autonome permettant de sanctionner ceux qui se livrent à des violences habituelles au sein du couple.

Par ailleurs, pour mieux lutter contre les violences infligées aux enfants, je vous demande de mettre en place une véritable coordination entre les différents partenaires susceptibles de détenir des informations dans ce domaine.

Les forces de l'ordre sont également victimes de la violence. L'explication est relativement simple : c'est parce que les policiers et les gendarmes sont présents dans tous les quartiers qu'ils sont agressés. J'ai proposé dans la loi de prévention de la délinquance que les violences les plus graves contre les policiers, les gendarmes et les pompiers, celles commises avec une arme, avec préméditation ou à plusieurs, soient criminalisées.

Vous devez affirmer partout la primauté de la loi républicaine en protégeant ceux qui ont en charge de la faire appliquer.

### *Les violences urbaines*

Les violences urbaines constituent une menace majeure contre la société française car elles ont pour but de préserver des territoires dans lesquels l'autorité de la République ne serait plus respectée.

Cette notion de « territoire » est profondément enracinée dans certains esprits. Elle se traduit par une banalisation des actes de violences contre les représentants de l'autorité.

C'est inacceptable. L'idée même de zone de non droit, comme la banalisation du non-respect de l'autorité ne doivent pas être tolérées.

Je vous demande donc la plus grande fermeté contre les bandes qui veulent régner sur des zones afin de préserver leurs trafics et ceci au mépris des autres.

Vous devez mener une politique préventive en liaison avec les élus et les bailleurs sociaux pour éviter ce qui pourrait indirectement faciliter ces violences mais également mener des actions répressives afin d'interpeller les auteurs.

Ces politiques doivent être coordonnées avec les groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD) dans le cadre des bureaux de coordination de la lutte contre les violences urbaines que vous pilotez et s'appuyer sur des opérations de lutte contre l'économie souterraine que doivent mener les GIR.

### *Les violences dans la vie quotidienne*

Nos concitoyens dans leur vie quotidienne, sont confrontés trop souvent à de multiples formes d'actes de violences que ce soit dans les transports, dans le milieu scolaire, dans les stades...

La multiplication de ces actes donne l'image d'un pays où les violences sont banales et courantes.

On ne peut pas accepter qu'une minorité d'individus détériore l'image de la France.

Je vous demande de prendre des initiatives en matière de prévention situationnelle, et de développer des actions concrètes à mener en partenariat avec les différents responsables publics et privés (CLSPD, CLSPD thématiques (transports...), interdictions de stades, contacts avec les écoles mais également développement de la vidéo surveillance, projet auquel le fond de prévention créé par le projet de loi de prévention de la délinquance pourra contribuer...).

Je vous demande de veiller à l'application ferme des lois et règlements déjà en vigueur (circulaire relative au renforcement des contrôles sur les chiens dangereux,...) mais surtout à l'interpellation systématique des auteurs.

### II.3. Seconde priorité : lutter contre les trafics et les réseaux criminels

A l'origine de la plupart des actions de délinquance, on retrouve des réseaux criminels qui organisent les trafics.

La baisse de la délinquance passe donc par une action ferme, menée en profondeur contre ces réseaux et leurs différentes formes de trafics, en prenant en compte les nouveaux phénomènes tels que les vols de métaux.

#### *La lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine*

Depuis 2002, une action de fond est menée contre les trafics et l'économie souterraine. Les GIR obtiennent des résultats probants. J'ai souhaité également que l'office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRIS) soit placé au centre d'une nouvelle impulsion déterminante dans ce domaine.

Au niveau local, je vous demande de poursuivre l'action en profondeur engagée contre les réseaux et les filières afin de déstructurer durablement l'économie souterraine et les trafics de drogue sur lesquels elle s'appuie. C'est en effet la drogue, ses trafics et les revenus qui en découlent qui structurent l'économie souterraine dans les quartiers. La loi de prévention de la délinquance prévoit un dispositif novateur pour lutter contre ce fléau, il s'appuiera sur la possibilité d'imposer des injonctions thérapeutiques, des stages de sensibilisations ainsi que sur le développement des contrôles en particulier pour les conducteurs de transports publics.

#### *La lutte contre l'immigration irrégulière*

L'immigration clandestine est également organisée par des réseaux très structurés. Elle génère aussi de nombreux trafics (prostitution, travail illégal).

En conséquence, je vous demande d'accentuer l'effort contre les réseaux de passeurs et contre les étrangers en situation irrégulière.

Je ne sous-estime pas vos difficultés mais force est de constater que les résultats sont très variables d'un département à l'autre. Il est impératif de mobiliser plus encore vos services. Nous avons réalisé près de 20 000 reconduites à la frontière en 2005. Nous avons approché le chiffre de 24 000 en 2006 et pour 2007, je fixe l'objectif de 25 000 reconduites exécutées et de 4 000 aidants à l'entrée, la circulation ou le séjour d'un étranger interpellés.

Je veux que, comme les autres pays, la France retrouve la capacité de décider qui elle accueille et qui elle n'accueille pas sur son territoire.

#### *La lutte contre la délinquance économique et financière*

Organisées par des réseaux très performants, les escroqueries et infractions économiques et financières sont à nouveau en hausse. Pour s'y opposer, la lutte doit être menée en partenariat avec les organismes financiers et sociaux. Il faut poursuivre le développement des mesures préventives et dissuasives en s'appuyant notamment sur les protocoles signés avec les responsables de distributeurs de billets et la caisse nationale d'assurance maladie.

Des procédures sont élaborées avec le groupement des cartes bancaires afin de mieux protéger les distributeurs automatiques de billets et de carburants. Il faudra sensibiliser les services mais aussi les organismes financiers sur l'importance de leur application.

#### *La lutte contre le terrorisme et l'islamisme radical*

La lutte contre le terrorisme et contre l'islamisme radical tout particulièrement, doit se poursuivre. Elle passe par la recherche du renseignement.

Sur notre scène nationale, le renseignement revêt une dimension stratégique. Il doit être animé par de véritables spécialistes. Le traitement de ces informations sera amélioré avec l'ouverture, au printemps 2007, du pôle de renseignements qui regroupera sur un même site l'ensemble des services de police concernés.

Mais le risque de violence terroriste est toujours présent sur l'ensemble du territoire, il faut donc rester attentif et intensifier la collaboration de l'ensemble des services pour détecter les nouvelles formes de menace. Il faut également utiliser l'ensemble des possibilités offertes par la loi antiterroriste.

Concernant les pôles régionaux de lutte contre l'islamisme radical, il faut associer les responsables locaux de la police et de la gendarmerie aux initiatives et à la détermination des cibles.

#### II.4. Une constante : lutter contre l'insécurité routière

L'amélioration constatée est due, en grande partie, à l'implication des forces de police et de gendarmerie qui, s'appuyant sur des actions de formation fortes et de nouveaux équipements performants, obtiennent d'excellents résultats. Cette amélioration est également le fruit d'une mobilisation et d'une synergie importantes, à l'échelon local et autour du préfet, de tous les services de l'Etat et de leurs partenaires impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière.

Les résultats sont significatifs dans la lutte contre les excès de vitesse mais la conduite sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool reste un souci majeur. Il convient de développer une politique de prévention, d'information et de répression très ferme notamment contre les récidivistes.

Par ailleurs, il faut optimiser l'emploi des moyens pour se concentrer en priorité sur les infractions les plus dangereuses et sanctionner les comportements les plus graves, responsables de l'accidentalité. Les efforts engagés dans la lutte contre l'insécurité routière doivent être poursuivis, notamment en direction des conducteurs de deux roues qui représentent, en proportion, un nombre de tués très important, avec comme objectif à atteindre : moins de 4000 tués sur les routes fin 2007.

J'insiste sur le fait qu'il est particulièrement important d'agir avec discernement dans ce domaine afin que les actions menées ne soient pas mal interprétées par les automobilistes.

### III. – DES ORIENTATIONS À PRIVILÉGIER POUR ASSURER À L'ENSEMBLE DE NOS CONCITOYENS UN SERVICE PUBLIC DE HAUTE QUALITÉ

L'une des orientations à privilégier est de mettre tout en œuvre pour bannir dans l'esprit collectif l'idée d'une certaine impunité liée aux violences commises par les récidivistes. En effet, 5 % des délinquants sont à l'origine de 50 % de la délinquance de voie publique. En liaison avec la justice, il faut être particulièrement attentif à ces personnes.

#### III.1. Donner un nouvel élan en faveur de l'accueil du public et du soutien aux victimes

En 2007, il faudra poursuivre les travaux de rénovation destinés à améliorer les conditions d'accueil. J'observe à ce sujet que l'organisation du travail a fait l'objet d'une réflexion approfondie ; de nombreux services ont mis en place des dispositifs de prise de plainte renforcés à certaines heures de la journée. D'autres dispositifs ont été activés, tels que la multiplication de la présence des travailleurs sociaux dans les commissariats et dans les brigades de gendarmerie (50 fin 2006) ; 130 permanences d'association d'aide aux victimes sont aujourd'hui en place.

Je vous demande de veiller à ce que les gendarmes et les policiers, dans leur action quotidienne, placent les victimes au centre de leurs préoccupations. Pour ce faire, il faut poursuivre les efforts de spécialisation des enquêteurs, avoir recours à des modes opératoires nouveaux, développer le travail en partenariat, notamment avec les travailleurs sociaux et en concertation avec les collectivités locales.

#### III.2. Promouvoir une démarche qualité par l'écoute de la population

L'écoute se situe au cœur même de notre service public. Elle permet de l'adapter aux besoins réels de la population et d'entretenir un lien privilégié avec les usagers et les élus.

C'est épouser la modernité que de réaffirmer cette nécessité d'écoute, et la décliner en termes d'accueil, de présence et d'intervention.

#### III.3. Agir dans chaque situation avec discernement

Le pays doit pouvoir compter sur une police et une gendarmerie au service du citoyen, attentives aux victimes et agissant avec discernement. En matière de discernement, chaque force de sécurité doit d'abord être une force qui rassure, qui prévient et qui ne cède pas aux provocations.

Outre le respect strict de la déontologie qui doit éviter que certains comportements, certes minoritaires, ruinent l'action et l'image des services, agir avec discernement dans la manière de faire face à chaque situation renforcera l'image des forces de sécurité et facilitera l'établissement de liens de confiance avec la population.

#### III.4. Bien utiliser les moyens alloués aux forces de sécurité

La modernisation des moyens dont disposent les forces de l'ordre dans le domaine technologique sera poursuivie en 2007 : achèvement de la couverture de la totalité des départements métropolitains par le réseau ACROPOL, création de centres d'information et de commandement dans 25 départements, poursuite de la montée en puissance



des fichiers d'identification. De surcroît, la gendarmerie et la police nationales ont décidé de réaliser ensemble un système commun dédié aux rapprochements judiciaires et à l'analyse criminelle, baptisé ARIANE (application de rapprochements, d'identification et d'analyse pour les enquêteurs).

Avec ARIANE, les forces de sécurité disposeront d'un outil plus performant pour lutter contre toutes les formes de délinquance, en particulier contre la délinquance de voie publique. La réalisation de ce système commence dès janvier 2007.

Le développement des moyens modernes améliore l'efficacité des services, il faut utiliser au mieux la technologie, systématiser l'utilisation de la police technique et scientifique et optimiser ainsi l'action des policiers et des gendarmes.

Ainsi, il ne suffit pas d'augmenter les moyens, il faut aussi les utiliser mieux et autrement. Depuis plusieurs années des démarches tendant à la réalisation d'économies structurelles ont été lancées : le redéploiement entre Police et Gendarmerie, désormais achevé en métropole depuis le 1<sup>er</sup> septembre, la zonalisation de l'emploi des forces mobiles, la réorientation de la police de proximité, le regroupement des commandes avec la gendarmerie permet des économies significatives (130 millions d'euros en 4 ans sur l'achat des armes).

Le Gouvernement poursuit l'assainissement des finances publiques et la maîtrise de l'endettement. Dans ce contexte, l'augmentation de nos crédits consacre le caractère prioritaire des actions que nous menons. Ce résultat nous conforte, mais il nous incite aussi à être encore plus responsable. Notre ministère a commencé de passer d'une culture de moyens à une culture de résultats.

J'entends que cet effort soit poursuivi en 2007, avec une idée simple : chaque centime d'euro que nous recevons doit être utilisé de la façon la plus utile et doit pouvoir être justifié devant les Français.

Les préfets, qui sont responsables d'unités opérationnelles dans le cadre du PAP Police nationale, en assurent la bonne exécution. Ils mettent en œuvre le programme d'action annuel de la gendarmerie nationale dont ils déterminent avec les commandants locaux les déclinaisons territoriales. Ils définissent les objectifs de leurs départements en les assortissant d'indicateurs en concordance avec ceux des PAP.

Après avoir réuni la conférence départementale de sécurité, vous ferez connaître avant le 28 février prochain au directeur de mon cabinet, au DGPN et au DGGN les objectifs départementaux, voire infra départementaux fixés pour 2007 au moyen d'un document opérationnel les décrivant et les chiffrant brièvement.

N. SARKOZY

Synoptique des directives données en 2006 sur diverses thématiques intéressant la sécurité intérieure :

- circulaire NOR/INT/C/06/00018/C du 24 janvier 2006 relative à l'amélioration du traitement des violences conjugales ;
- circulaire NOR/INT/D/06/00061/C du 15 juin 2006 relative au renforcement des contrôles sur les chiens dangereux ;
- circulaire NOR/INT/D/06/00071/C du 21 juillet 2006 sur l'application de la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers ;
- circulaire PN/CAB/06-13302CPS du 3 juillet 2006 relative à l'accueil dans les services de police et dans les unités de gendarmerie ;
- circulaire NOR INT/K/06/30043/J du 1<sup>er</sup> août 2006 relative à l'extension du dispositif des travailleurs sociaux dans les services de police et de gendarmerie ;
- circulaire interministérielle NOR/INT/K/06/00080/C du 16 août 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la violence en milieu scolaire ;
- circulaire NOR/INT/D/06/00077/C du 29 août 2006 relative à l'application du dispositif des interdictions administratives de stade ;
- circulaire NOR/INT/C/06/00084/C du 28 septembre 2006 relative au fonctionnement du service national de la police ferroviaire ;
- circulaire NOR/INT/C/06/00085/C du 2 octobre 2006 relative à la lutte contre les violences aux personnes ;
- circulaire NOR/INT/D/06/00096/C du 26 octobre 2006 relative à l'application des articles 10 et 10-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée, d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;
- circulaire NOR/INT/K/06/00110/C du 4 décembre 2006 relative à la politique de prévention de la délinquance, préparation des contrats locaux de sécurité de nouvelle génération.